

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre, légalement convoqué, s'est réuni le conseil municipal, en séance publique, à vingt heures, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Christelle BENSMAN, Maire.

Étaient présents : Madame Christelle BENSMAN, Maire, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Manon LECLÈRE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Juliette BOUSSION, Monsieur Roland DELEGLISE, Adjoints, Madame Laure BRASSEUR, Madame Élisabeth FORTE, Monsieur Laurent FALIERES, Monsieur Jean-Baptiste ALARD, Monsieur Jean-Baptiste DAVID, Monsieur Samuel MOUDOUROU, Monsieur Noël LOIRE, Madame Nathalie PHILION.

Absentes excusées, ayant donné pouvoir : Madame Stéphanie PRINET MOROU pour Madame Christelle BENSMAN, Madame Béatrice BOULET-DOUVRY pour Madame Manon LECLÈRE, Madame Éléonore PARMENTIER pour Monsieur Samuel MOUDOUROU, Monsieur Donatien PINON pour Monsieur Noël LOIRE

Absentes excusée : Madame Carole DUMILLON

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste ALARD

Afin d'optimiser l'organisation des conseil municipaux, Madame Le Maire demande que les réponses aux convocations (confirmation d'absence, de présence et pouvoir) soient transmises au plus tard 48h avant la tenue du conseil.

Madame le Maire demande si des membres du conseil ont des conflits d'intérêt sur les points mis à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne déclare de conflit d'intérêt.

Madame Le Maire demande qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour : demande de subvention complémentaire au fonds de concours 2025 « transition énergétique » de la CCPE. La demande est acceptée à l'unanimité. Ce point est ajouté en point 5 (compte-rendu des décisions en point 6, informations diverses inscrites en point 7, questions diverses inscrites en point 8).

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal 18 novembre 2024
2. PERSONNEL - Renouvellement d'un contrat PEC en agence postale
3. FINANCES – Decision budgétaire modificative
4. FINANCES – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – exercice 2025
5. SUBVENTION – Demande de subvention supplémentaire au titre du fonds de concours 2025 « transition écologique » de la CCPE
6. COMPTE RENDU des decisions par delegation donnée par le conseil municipal à la maire
7. Informations diverses
8. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du 18 novembre 2024 :

Monsieur Noël LOIRE précise qu'il n'est pas concerné par les écrits diffusés sur les réseaux sociaux, n'étant pas équipé pour y publier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 17 votes Pour et 1 Abstention, le procès-verbal du 18 novembre 2024.

2. Renouvellement du contrat PEC

Madame Le Maire explique que le contrat PEC sur lequel est positionné un agent à l'agence postale arrive à son terme le 02 janvier 2025.

Afin de continuer à bénéficier de ce dispositif qui permet de subventionner le poste, Madame Le Maire propose de reconduire ce contrat pour une durée de 6 mois.

Monsieur Roland DELEGLISE regrette la fermeture ces deux derniers jours du point poste, Madame Le Maire précise qu'il s'agit d'une situation personnelle de la part de l'agent qui a engendrée la situation.

Madame Nathalie PHILON demande la durée maximum de ce type de contrat. Madame Le Maire précise qu'il s'agit de contrats de 24 mois maximum, avec ensuite des dérogations pour des prolongations possibles sur autorisation par durée de 6 mois, l'agent actuel étant employé depuis le 03/01/2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le renouvellement du contrat PEC pour une durée de 6 mois.

3. Décision budgétaire modificative

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe que le déficit en investissement, apparaissant au CFU 2023 et reporté en dépenses d'investissement au BP 2024 a été arrondi par erreur faisant apparaître une somme de 185 095€ au lieu de 185 094.41€. Les arrondis ne sont pas autorisés. Il convient donc de procéder aux modifications d'écritures nécessaires pour régulariser ces deux points.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe également que le BP 2024 aurait dû faire apparaître une recette d'investissement, prise à partir de l'excédent de fonctionnement 2023, du même montant de 185 094.41€ pour équilibrer le déficit reporté et commencer l'année à zéro.

Il convient donc de délibérer pour appliquer au BP 2024 les modifications d'écritures nécessaires pour régulariser ces deux points au BP 2024, tel que demandé par le Trésor Public.

Monsieur Philip MICHEL précise que cette demande du Trésor Public date du mois de mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision budgétaire modificative.

4. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – exercice 2025

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe le conseil municipal que le budget de fonctionnement 2025 peut légalement être engagé à hauteur du BP 2024 dès le 1^{er} janvier 2025 sans délibération spécifique.

Il est cependant nécessaire de délibérer concernant l'ouverture des dépenses en investissement pour faire face aux dépenses éventuelles avant le vote du Budget Primitif 2025 qui arrivera au plus tard le 15 avril 2025.

La loi prévoit une possibilité pour le conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du PB 2025 pour un montant maximum de 25% du PB de l'année précédente.

Les montants considérés seraient donc de 228 185.93€ pour le chapitre 21, et de 11 425€ pour le chapitre 23.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement 2025 à hauteur de 25% des crédits 2024.

5. Point supplémentaire : demande de subvention supplémentaire au titre du fonds de concours 2025 « transition écologique » de la CCPE

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise qu'une demande de subvention a déjà été votée au précédent conseil municipal concernant la chaudière de la mairie. Il

s'agit aujourd'hui de la chaudière de la maison du gardien.

Monsieur Philip MICHEL informe que la chaudière de la maison du gardien a lâché après celle de la mairie.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise qu'une anticipation de versement de subvention du fonds de concours 2025 a été accordée par la CCPE. Cette première subvention reste inférieure au maximum qui peut être alloué. La demande de subvention pour la chaudière de la maison du gardien permettrait d'atteindre le plafond des subventions.

Il faut délibérer pour ajouter ce nouveau dossier à l'ancien, pour un total de 14680€ HT (9950€ pour la chaudière mairie + 4730€ pour la chaudière de la maison du gardien), dont 6675€ seront subventionnés par ce fonds de transition. Le reste sera pris au chapitre 21 (investissement) du BP 2024 sur fonds propres de la commune, soit 8005€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter le dossier de subvention de transition écologique 2025 auprès de la CCPE concernant la chaudière de la maison du gardien.

6. Compte rendu des décisions prises par Madame Le Maire

Madame Le Maire souhaite informer le conseil municipal des montants de dépenses supérieures à 2000€ depuis le début du mandat.

Madame Le Maire énumère les montants suivants :

N° 2024-45	Sacpa – Fourrière animale	2 644.25 €
N° 2024-46	Proxelia – Electricité Bât. Communaux – Mai 2024	2 926.41 €
N° 2024-47	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Mai 2024	2 334.00 €
N° 2024-48	Alarme incendie - NFC Prévention	8 307.60 €
N° 2024-49	Fauchage des chemins – Torrekens	2 223.00 €
N° 2024-50	Entretien annuel des chaudières – Quertelet	3 076.80 €
N° 2024-51	Feu d'artifice – Eurodrop	4 500.00 €
N° 2024-52	Location baie de brassage – DDL	2 240.95 €
N° 2024-53	Proxelia – Electricité Eclairage Public – 1 ^{er} au 30 juin 2024	2 007.18 €
N° 2024-54	Location 4 copieurs – LOCAM	5 400.00 €
N° 2024-55	Location baie de brassage Mairie – DLL	2 240.95 €
N° 2024-56	Coffre banc – Ecole	5 290.00 €
N° 2024-57	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Juillet 2024	2 238.43 €
N° 2024-58	Nettoyage salle des sports – Propreté 2000	2 691.50 €
N° 2024-59	Nettoyage Vitres – Propreté 2000	2 305.45 €
N° 2024-60	Dalles LED – Salentey	4 636.80 €
N° 2024-61	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Août 2024	2 516.65 €
N° 2024-62	Réfection peinture – Salle de danse	2 435.00 €
N° 2024-63	Proxelia – Electricité Eclairage Public – Septembre 2024	2 842.14 €
N° 2024-64	Proxelia – Electricité Bâtiments communaux – Septembre 2024	2 749.12 €
N° 2024-65	Location 4 copieurs – LOCAM	5 400.00 €
N° 2024-66	Chaudière mairie - Quertelet	11 940.00 €

N° 2024-67	Marché Rue de la Gare - Eurovia	46 153,12 €
N° 2024-68	Taxes foncières 2024 – 1 ^{ère} partie	4 835,00 €
N° 2024-69	Marché Rue de la Gare - SECT	7 320,00 €
N° 2024-70	Conso GAZ sur divers sites – Novembre 2024	6 238,96 €

Madame Le Maire précise :

- que les frais de chenil correspondent à une société qui intervient sur demande.
- La location baie de brassage est une dépense récurrente

Madame Laure BRASSEUR précise que la solution de stockage du matériel de l'école au niveau des bancs a été choisie par souci de sécurité et est une solution très satisfaisante.

Madame le Maire précise :

- que le nettoyage des vitres est opéré 1 fois par an.
- Que les dalles LED ont été commandées à l'époque par Monsieur Donatien PINON pour une installation dans les salles de classe. Monsieur Philip MICHEL précise qu'il reste le groupe sud à faire, et que le groupe nord a été réalisé.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que les chiffres indiqués sont TTC.

Madame Laure BRASSEUR informe que l'intervention propreté 2000 correspond à la salle des sports et salle municipale.

Madame Manon LECLÈRE précise que de nombreux engagements cités par Madame Le Maire ont été passés avant la mandature actuelle.

Madame Juliette BOUSSION précise que tous les montants bureautiques ont été engagés par la mandature précédente.

Madame Le Maire informe que SI bureautique représente 6 contrats au total dont 2 en maintenance, pour un montant de 39920€ par an (y compris location photocopieur, téléphonie, brassage).

7. Informations diverses

Madame Le Maire informe, concernant le régime indemnitaire de la police municipale voté au précédent conseil, que la proposition de délibération a été rejetée par le CST en l'absence de clause de sauvegarde. Elle sera présentée de nouveau avec cette clause de sauvegarde, qui consiste à assurer le maintien des précédents montants d'indemnités au cas où le nouveau régime serait moins avantageux pour les agents. Elle précise que le CST reste un organe consultatif et que le nouveau régime indemnitaire sera bien mis en place dès janvier 2025.

Madame Le Maire souhaite revenir sur les accusations de Monsieur Donatien PINON lors du précédent conseil municipal : les originaux des fiches de poste des agents administratifs, signés en bleu, ont été retrouvés et comportent bien la signature originale de Monsieur Donatien PINON. Il est par ailleurs techniquement impossible de faire des signatures électroniques sur de tels documents : l'ADICO lui a précisé par mail que la signature sécurisée « permet de gérer, valider et signer des flux comptables en remplacement du parapheur traditionnel papier ». Les signatures électroniques sont donc bien strictement réservées aux documents comptables, à l'exclusion de tout autre document.

Madame Le Maire considère les accusations portées à l'encontre des agents visés intolérables, infondées et injustes. Les salariés n'ont jamais fait de faux.

Madame Juliette BOUSSION demande si Monsieur Donatien PINON a donc fait une fausse déclaration.

Madame Le Maire confirme qu'il s'agit d'une fausse déclaration.

Monsieur Philip MICHEL précise que les salariés concernés ont été très choqués d'apprendre ces accusations.

Monsieur Jean-Baptiste DAVID demande si de telles accusations représentaient un risque pour les agents. Madame Le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Laurent FALIERES informe que l'association de jumelage présentera des documents à signer.

Monsieur Philip MICHEL liste les interventions effectuées :

- Réparation de la chaudière de la mairie,
- Décorations de Noël installées
- Beaucoup de massifs refaits,
- Nettoyage du vestiaire du foot (carrelage et faïence à l'acide),
- Intervention sur la chaudière de la maison du gardien
- Le 5 décembre : réunion avec le périscolaire, surtout à écoute des demandes de la présidente.
- Il précise également que 2 salariés sont absents au pôle technique. Le travail est effectué par priorité plutôt que par choix.
- Travaux rue de la gare : l'évaluation de la tranche 3 s'élève à plus de 553 377.56€ HT, soit 664 053.07€ TTC. Les tranches 1 et 2 se sont élevées à plus d'1 million d'euros, pourtant en 2020 le projet avait été annoncé à 1 100 000 euros pour l'intégralité des travaux. Il précise que la perception de la TVA ne se fait qu'avec un an de décalage.

- Projet en cours : passage en LED pour l'éclairage public. Une réunion avec le SEZEO a eu lieu le 16 décembre pour un coût restant d'environ 40 000€, 120000€ étant pris en charge par SEZEO. Une réunion de commission sera organisée pour déterminer les heures d'éclairage. Tout le village passerait en LED. A l'heure actuelle, pas de possibilité de baisser l'éclairage. Une baisse de 50 % de puissance d'éclairage génère très peu de différence visuellement.

Monsieur Roland DELEGLISE confirme qu'en dessous de 50 %, ça commence à se voir.

Madame Juliette BOUSSION énonce les actions réalisées et en cours :

- Mise en place du paillage : les vivaces ont été privilégiées (pas de tapis de fleurs car elles sont jetées à la fin de chaque année). Accompagnement assuré par le lycée de Ribécourt pour optimiser les espaces, déplacer et compléter (par exemple au cimetière, au monument au mort) plutôt que de créer.
- Un projet de signalisation est en cours au niveau de l'IMPro
- Une réunion de la commission de circulation s'est tenue pour réduire la vitesse de la rue de Compiègne et de la rue de Beauvais. Il n'est pas sûr d'avoir le budget sous ce mandat. Une solution moins coûteuse est celle des stops. L'identification des emplacements possibles a été réalisée avec le policier municipal dans les zones accidentogènes.
- Le remplacement des miroirs est prévu
- Le Parking rue de Guynemer est sujet de conflits : il est nécessaire de repenser les places de parking avec Monsieur Philip MICHEL.
- Les marquages au sol sont à refaire
- Rencontre avec des élus de la commune d'Armancourt pour échanger sur les différents systèmes de ralentissement. Le plateau de ralentissement a été chiffré à 60 000€. Un système de parking sur la chaussée sera privilégié pour leur futur projet. Une possibilité de parking existe rue Charles BOURSIER

Madame Le Maire indique que les actions doivent être pensées dans la globalité du village. Les stops sont en effet une solution à moindre coup.

Madame Manon LECLÈRE énonce les actions en cours :

- Le spectacle des enfants des écoles a eu lieu lundi avec la distribution des bonbons par le père Noël
- Un projet de devis est en cours pour réaménager l'aire de jeux
- Communication : l'élaboration du prochain bulletin est en cours, ainsi que le prochain site internet

Monsieur Jean-Baptiste ALARD informe que le site web sera indisponible pendant quelques jours pour créer une nouvelle structure et injecter les données au fur et à mesure. Les données ont été sauvegardées auparavant.

Madame Juliette BOUSSION informe de l'inversion du panneau de signalisation dans la rue de Compiègne.

Madame Le Maire est en cours de rédaction des entretiens professionnels qui ont eu lieu dans leur majorité, avec mise en place des objectifs, notamment pour percevoir le CIA du régime indemnitaire. Les objectifs sont réalisables et mesurables.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe des points suivants :

- Remise à plat des écritures comptables telles que celle qui vient d'être votée.
- Perception des subventions non perçues en cours de traitement
- Il sera nécessaire de décider ce qu'on retient et ce qu'on écarte des inscriptions à venir pour le futur budget. Une réunion est à venir en début d'année, à chacun de préparer ses souhaits de réalisations et les subventions possibles
- Un Conseil Communautaire s'est tenu le 17 décembre avec une possibilité de prêter du matériel aux associations et possibilité de subventions aux associations portées sur la mobilité

Monsieur Roland DELEGLISE informe des points suivants :

- Beaucoup d'assemblées générales en ce moment : il y a toujours un représentant de la commune présent.
- Le système de boîte à clé avec code pour la salle des sports est opérationnel : toutes les associations ont été informées. Tous les membres n'ont pas le code, seul le responsable de la séance
- Un nouveau président a été élu pour l'association de la pêche

Madame Laure BRASSEUR informe des points suivants :

- Le nouveau centre de secours de la plaine d'Estrées St Denis est ouvert. Ils attendent des jeunes pour se former. Actuellement, il y a 6 professionnels, les autres sont volontaires. Le bâtiment est équipé notamment d'un vestiaire dédié aux femmes, d'une salle de repos. Une organisation de portes ouvertes sera faite pour susciter des vocations.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE précise que toutes les réunions du conseil communautaire sont ouvertes au public et que les comptes rendus du conseil sont disponibles sur internet.

8. Questions diverses

Monsieur Laurent FALIERES : le stationnement rue de la gare pose problème (fleurs endommagées) : il faudrait envisager de mettre des cailloux à la place des plots.

Est-il possible de consulter le contrat avec le refuge pour savoir à quoi ils s'engagent ? Madame le maire répond positivement.

Madame Le Maire informe que les problèmes sont récurrents. Récemment, un problème est survenu avec un chevreuil renversé. Elle remercie Monsieur Laurent FALIERES pour son aide. La situation a été gérée également avec le soutien de la police municipale. Il était impossible de joindre l'ONF. Les gendarmes sont intervenus.

Monsieur Noël LOIRE : concernant les vœux, comment cela se passe-t-il ? quelles invitations sont envoyées ?

Madame Le Maire : les vœux sont ouverts à tous les habitants (une communication publique est prévue), ainsi que les personnes avec qui nous avons travaillé et les élus qui nous accompagnent. L'organisation sur le parvis était risquée en termes de météo.

Monsieur Philip MICHEL : les luminaires du parking de la salle municipale ont été rallumés ce matin.

Madame Juliette BOUSSION : est-ce qu'INEO peut procéder au réglage des feux clignotants pour fluidifier le trafic ?

Madame Le Maire indique qu'elle n'a pas de nouvelles d'INEO à ce sujet.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE : Ineo ne veut pas transmettre les coordonnées des sous-traitants. La mise en place n'est pas interdite mais INEO ne semble pas vouloir prendre la responsabilité de ce changement.

INEO doit voir pour l'installation d'un feu clignotant au stade.

Madame le Maire, demande s'il y a des questions supplémentaires. Pas de question.

La séance est levée à 21h10.

